

PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES

A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

SESSION 2015

Mardi 08 septembre 2015

Première épreuve d'admission : **NOTE DE SYNTHESE**

**REDIGEZ, A PARTIR DES DOCUMENTS JOINTS, UNE NOTE DE SYNTHESE DE
QUATRE PAGES ENVIRON SUR LA GESTATION POUR AUTRUI.**

LISTE DES DOCUMENTS :

Document n° 1 : Article 16-7 du code civil

Document n° 2 : Article 16-9 du code civil

Document n° 3 : Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, 19 mars 2014, n° 13-50.005

Document n° 4 : Circulaire du 25 janvier 2013 relative à la délivrance des certificats de nationalité française - convention de mère porteuse - Etat civil étranger (BOMJ n°2013-01 du 31 janvier 2013)

Document n° 5 : Conseil d'Etat, 12 décembre 2014, Association Juristes pour l'enfance et autres

Document n° 6 : GPA: Manuel Valls s'oppose à la gestation pour autrui et défend la famille avant la Manif pour tous (Huffington Post, 3 octobre 2014)

Document n° 7 : PMA, GPA, quel pays autorise quoi ? (Le Monde, 3 octobre 2014)

Document n° 8 : Mères porteuses : la Cour européenne des droits de l'Homme condamne la France (JDD, 26 juin 2014)

Document n° 9 : Mathilde Goanec, « La gestation pour autrui en Ukraine », *Grande Europe* n° 22, juillet 2010 – La Documentation française - DILA

Document n° 10 : Cour européenne des droits de l'homme, 26 juin 2014, Requête n° 65192/11

Document n° 11 : Les évêques européens s'opposent à la gestation pour autrui (La Croix, 24 février 2015)

Document n° 12 : Page d'accueil du site Internet de l'association des familles homoparentales (ADFH)

Document n° 13 : Elle prête son utérus à son fils : quand la GPA rejoue Œdipe roi (Le Figaro, 12 mars 2015)

Document n° 14 : Proposition de loi visant à interdire la gestation pour autrui, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale, le 10 octobre 2013